

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- **Neuropédiatre référent coordinateur**
- **Pédopsychiatre**
- **Infirmière de coordination**
- **Orthophoniste**
- **Neuropsychologues**
- **Ergothérapeute**
- **Secrétaire médicale**
- **Assistante sociale**



CONTACTS CRTLA

Hôpital d'enfants (7^e étage) - CHU DIJON - 14 rue Paul Gaffarel
BP 77 908 - 21079 DIJON cedex
Tel: 03 80 29 53 91 - E-mail : CRTLA@chu-dijon.fr

LIEU DES CONSULTATIONS

Le Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages se situe au 7^e étage de l'hôpital d'enfants sur le site du CHU François Mitterrand à Dijon.



CENTRE DE RÉFÉRENCE
DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES



Centre Hospitalier Universitaire
Dijon Bourgogne

Centre de Référence des
**Troubles du Langage
et des Apprentissages**
de la région Bourgogne





QU'EST-CE QUE LE CENTRE DE RÉFÉRENCE DES TROUBLES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (CRTLA) ?

C'est un lieu d'expertise pluridisciplinaire de niveau 3, rattaché au CHU de DIJON, qui évalue les troubles du langage et des apprentissages les plus complexes.

QU'EST-CE QU'UN TROUBLE SPÉCIFIQUE DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA) ?

Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA)

appelés communément « **troubles dys** » sont la conséquence d'anomalies dans le développement cognitif de l'enfant. Fréquents et durables, ils ont des répercussions sur la vie quotidienne des enfants, sur leurs apprentissages scolaires mais aussi plus tard sur la vie sociale et professionnelle. Ces conséquences peuvent être prévenues ou atténuées par une prise en charge précoce et adaptée.

QU'EST-CE QU'UN TSLA COMPLEXE ?

- Il s'agit d'un trouble sévère, et/ou multiple, et/ou associé à des comorbidités.
- Il nécessite une coordination multidisciplinaire, du fait d'une difficulté diagnostique, de prise en charge, d'orientation scolaire...

QUELLES SONT SES AUTRES MISSIONS ?

- Réaliser l'accompagnement de l'enfant, des parents et des professionnels
- Former les professionnels régionaux et départementaux
- Informer le grand public
- S'investir dans la recherche

COMMENT SOLLICITER LE CRTLA ?

- **Sur demande du professionnel de santé ou de l'éducation nationale, qui nous transmet les bilans déjà réalisés.**
- Sa demande est étudiée en équipe pluridisciplinaire et la réponse lui sera adressée.
- Ce dernier prévient la famille de la suite à donner.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER AUPRÈS DU CRTLA ?

- Après information par le professionnel demandeur, la famille devra ensuite prendre contact avec le CRTLA pour compléter le dossier.
- Le bilan multidisciplinaire se déroule sur plusieurs journées.

À QUEL NIVEAU DU PARCOURS DE SANTÉ LE CRTLA INTERVIENT-IL ?

